

Paris, le 9 janvier 2025

**Madame Elisabeth BORNE**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

**Objet : demandes relatives aux évaluations nationales en élémentaire**

Madame la Ministre,

Depuis la rentrée 2024, le protocole d'évaluations nationales est déployé à tous les niveaux de l'école élémentaire. Le SE-Unsa ne croit toujours pas à la plus-value d'un dispositif imposé de manière très précoce, après les congés scolaires, avec des temps de passation parfois inappropriés et sur des exercices, dont le sens échappe même aux personnels formés et expérimentés. De plus, de l'appropriation des contenus à la correction des livrets, ces évaluations représentent une surcharge importante de travail, au détriment du reste des activités professionnelles sur un des temps les plus symboliques de l'année scolaire.

C'est la raison pour laquelle le SE-Unsa vous demande, Madame la Ministre, de bien vouloir annoncer, comme cela a été fait à la rentrée 2024, une compensation horaire, à tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves aux évaluations de janvier, une compensation qui ne saurait être laissée à la discrétion des administrations départementales.

En effet, les évaluations Repères ayant lieu à deux reprises en CP (en début et en milieu d'année), nous vous demandons de doubler la compensation horaire pour tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves de ce niveau de classe.

Enfin, le SE-Unsa réitère sa demande que toute heure de soutien ou d'APC permette une rémunération supplémentaire dans le 1<sup>er</sup> degré, selon les mêmes conditions que dans le 2<sup>d</sup> degré. Le temps dévolu aux activités pédagogiques complémentaires (APC) ainsi libéré, pourrait être utilisé pour le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le cadre des conseils de cycle.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Elisabeth ALLAIN-MORENO  
Secrétaire générale du SE-UNSA

Copie à :

- M. Boris MELMOUX-EUDE, Directeur général des ressources humaines
- Mme Caroline PASCAL, Directrice générale de l'enseignement scolaire